Conseil des droits de l'homme

Huitième session

8/127. Document final de l'Examen périodique universel: Ukraine

Le Conseil des droits de l'homme,

Agissant dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251 du 15 mars 2006, et de la résolution 5/1 du Conseil du 18 juin 2007, et conformément à la déclaration du Président PRST/8/1 sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel du 9 avril 2008,

Ayant procédé à l'examen de l'Ukraine le 13 mai 2008, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la résolution 5/1 du Conseil,

Adopte le document final de l'Examen périodique universel portant sur l'Ukraine, qui regroupe le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel de l'Ukraine (A/HRC/8/45), les observations de l'Ukraine sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que l'Ukraine a pris volontairement et les réponses qu'elle a apportées, avant l'adoption du document final en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue au Groupe de travail (A/HRC/8/52, chap. VI).

20e séance
12 juin 2008

[Décision adoptée sans vote.]